

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
30 Juin 2017**

**OBJET** : Agrément aux fins d'instruire les demandes de RSA : conventions liant le Département des Bouches-du-Rhône avec des associations ou organismes à but non lucratif

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de valider la liste des associations et organismes à but non lucratif conventionnés afin d'instruire les demandes de Revenu de Solidarité Active,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer les conventions correspondantes pour la période 2017-2020 avec chacun de ces organismes ou associations aux fins d'instruire les demandes de Revenu de Solidarité Active.

A l'unanimité

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**